Et je jure de plus solennellement (*ou* affirme) que je n'ai, dans la dite feuille (*ou* feuilles) d'entrée ou facture (*ou* factures), caché ou supprimé aucune chose qui puisse frustrer Sa Majesté la Reine d'aucune partie des droits légalement dus sur les dits effets, denrées et marchandises; et que si en aucun temps ci-après je découvre aucune erreur dans la dite facture (*ou* factures, ou aucune d'elles) ou dans la feuille (*ou* les feuilles) d'entrée, et le compte maintenant produit des dits effets, denrées et marchandises, ou si je reçois aucune autre facture d'iceux, j'en donnerai immédiatement connaissance au collecteur de ce port. Ainsi que Dieu me soit en aide.

(*Signature*)

Assermenté (*ou* affirmé) devant moi, ce jour de mil huit cent

(*Signature,*)

Collecteur.

(*ou suivant le cas.*)

SERMENT OU AFFIRMATION de tout PROPRIETAIRE, CONSIGNATAIRE, IMPORTATEUR OU AGENT, en entrant des marchandises sans facture.

Je (*nom*) jure (*ou* affirme) solennellement, sincèrement et formellement que le connaissement (*ou* les connaissements) maintenant par moi délivré au collecteur de , contient (*ou* contiennent) un état vrai et correct de tous les effets, denrées et marchandises, importés pour moi ou pour mon compte, ou pour le compte de toute personne pour laquelle je suis autorisé à en faire l'entrée, dans le dont est maître, de (*variez ces mots suivant la circonstance.*) Que le connaissement que je produis maintenant est le véritable et seul connaissement que j'ai reçu des dits effets, denrées et marchandises, et que je n'ai reçu aucune autre facture, ni ne connais qu'il ait été reçu aucune autre facture ou état des dits effets, denrées et marchandises. Je jure (*ou* affirme) de plus, que si je découvre ci-après aucune autre ou plus grande quantité d'effets, denrées et marchandises que ceux mentionnés dans la dite feuille d'entrée, ou si je reçois aucune facture des dits effets, denrées ou marchandises ou d'aucune partie d'iceux, j'en donnerai immédiatement et sans délai connaissance au collecteur de ce port. Je jure (*ou* affirme) aussi, que rien n'a été caché ou supprimé dans la dite feuille d'entrée, dans l'intention de ne pas payer exactement les droits imposés par les lois de cette province du Canada; et que tout y est exprimé d'une manière juste et correcte, au meilleur de ma connaissance et croyance. Ainsi que Dieu me soit en aide.

(*Signature.*)

Assermenté (*ou* affirmé) devant moi, ce mil huit cent

(*Signature,*)

Collecteur.

(*ou suivant le cas.*)

SERMENT du PROPRIETAIRE résidant hors de cette province, lorsqu'il n'y a pas de propriétaire dans la province qui puisse attester la facture, ou lorsque le propriétaire est le manufactureur ou concerné dans la manufacture des effets.

Je (*nom*) jure (*ou* affirme) solennellement que la facture ci-annexée et par moi signée est la véritable et unique facture des effets, denrées et marchandises y mentionnés, mis